

Saint-Denis, le 13/02/08



Agence française de sécurité sanitaire  
des produits de santé

**DIRECTION DE L'EVALUATION  
DES DISPOSITIFS MEDICAUX**

Département des vigilances  
DVI-DOC9

Référence du document : DM-RECO 08/01

**A l'attention des directeurs d'établissement de santé et des correspondants locaux de matériovigilance pour diffusion aux services utilisateurs, acheteurs et responsables de la maintenance des lève-personnes (services techniques, services biomédicaux)**

**Bonne utilisation des lève-personnes**

M  
A  
T  
E  
R  
I  
O  
V  
I  
G  
I  
L  
A  
N  
C  
E

Les lève-personnes sont à l'origine de nombreux accidents, en particulier de chutes de personnes, dont certains très graves. Plus de la moitié de ces accidents sont liés à un manque d'entretien préventif des dispositifs et/ou à un défaut d'utilisation.

Les accidents sont surtout dus à des chutes de l'axe de suspension par rupture, désadaptation, ou détachement de l'élément de levage et des défauts de la structure : rupture d'une soudure ou d'une articulation, fléchissement du bras, rupture du vérin.

Un groupe d'experts mis en place par l'Afssaps a travaillé à partir des données recueillies lors de l'évaluation des accidents en matériovigilance et des difficultés rencontrées sur le terrain.

Ce travail a abouti à l'élaboration d'un document de sensibilisation des utilisateurs, acheteurs, et responsables de la maintenance, qui comprend notamment des recommandations concernant l'entretien préventif et l'utilisation des lève-personnes. Ce document a été validé par la Commission nationale de matériovigilance.

Il est disponible sur le site internet de l'Afssaps à l'adresse suivante : [www.afssaps.sante.fr](http://www.afssaps.sante.fr), dans la rubrique « DM/DMDIV », « publications : synthèses & points sur ».

Par ailleurs, nous vous rappelons que tout incident ou tout risque d'incident grave sur les lève-personnes et leurs accessoires doit être déclaré dans le cadre de la matériovigilance à l'agence française de sécurité sanitaire des produits de santé – département des vigilances – Tél : 01.55.87.37.78, dedim.ugsv@afssaps.sante.fr, Fax : 01.55.87.37.02.